

**Motifs de la décision**

**Arrêté fixant les critères de sortie du statut de déchet pour les papiers cartons récupérés et triés** (NOR : TREP2120294A)

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère en charge de l’environnement du 22/04/2021 au 14/05/2021 inclus sur le projet de texte susmentionné.

Le public pouvait déposer ses commentaires et avis en suivant le lien ci-dessous :

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-d-arrete-fixant-les-criteres-de-sortie-du-a2341.html>

La consultation ouverte du public était également référencée sur le portail Vie-publique.fr :

<https://www.vie-publique.fr/consultations/279619-projet-arrete-sortie-du-statut-de-dechets-des-papiers-cartons-recuperes>

Quinze contributions ont été déposées sur le site de la consultation.

***Modifications du projet d’arrêté suite à la consultation du public :***

Suite à la consultation, il a été en particulier :

* Simplifié l’intitulé et la notion de « papiers cartons récupérés et triés » ;
* Complété la définition du public concerné en la mention d’exploitants d’installation de tri de papiers et cartons par les termes « producteurs de matières premières pour l’industrie papetière » ;
* Précisé dans l’article 1, la définition du lot par la pesée ensemble ;
* Explicité dans l’annexe I, section 1, le libellé du code déchet 15 01 01 par la parenthèse « (y compris les déchets d’emballages municipaux collectés séparément) » ;
* Inscrit dans l’annexe I, section 4, la fréquence au moins mensuelle d’un autocontrôle ;
* Précisé les dispositions relatives à la qualité et aux sortes des papiers cartons récupérés et triés ;
* Modifié dans l’annexe III, le libellé de la conformité à la sorte.

Fait à la Défense, le 7 décembre 2021